

des Princes &c. Janvier 1713. 51
Electeur leur avoit demandé pour un an.

II. Lors que la guerre fut allumée de toutes parts, & que l'Electeur se vit contraint d'abandonner son Electorat; les Etats du Pais & le Chapitre firent une espece de convention avec les Puissances liguées, devenuës ennemies de leur Prince, par laquelle il fut stipulé que les Troupes du Roi de Prusse, dont le nombre fut réglé, prendroient pendant que la guerre dureroit, des quartiers d'hiver dans le Bas Electorat, à condition que tout le Pais seroit exempt de donner des quartiers aux troupes des autres Nations: aujourd'hui on viole cette convention, & sans avoir égard aux dommages que cet Etat souffre tous les ans du passage des Armées au commencement & à la fin de chaque Campagne, les Troupes Imperiales & Palatines au retour de Flandres, ont été prendre des quartiers dans le Haut Electorat; elles y exercent depuis deux mois autant de desordres qu'elles pourroient en commettre en Pais ennemi: de sorte que les Peuples de la Campagne ont été pour la plupart obligez d'abandonner leurs demeures.

Les Etats de Cologne en ont porté leurs plaintes au Roi de Prusse, qui leur a répondu que cela ne le regardoit pas: ils ont député au Prince Eugene lors qu'il a passé à Dusseldorp, mais ce Prince s'est contenté d'insinuer qu'Hambourg s'étoit garanti du logement des Troupes Danoises pour une somme de 230. mille écus: que Sa M. I. étant beaucoup plus traitable, si le Diocèse vouloit lui offrir cent mille écus,